



Le fauchage des bords des routes 12

Facteurs qui influencent le fauchage

Dans la majeure partie des cas, le fauchage est effectué avec un matériel mécanique monté sur un porte-outils.

On distingue :

- > Les broyeurs à axes verticaux, animant des disques à couteaux (lamier à couteaux) qui couchent l'herbe
- > Les broyeurs à rotor horizontal portant des fléaux (épareuse ou gyrobroyeur) qui déchiquètent l'herbe.

Influence du matériel utilisé

Il existe deux méthodes de fauchages :

> la première consiste à broyer les herbes laissées en place : cette technique entretient la richesse du sol en éléments nutritifs. L'enrichissement du sol par les résidus de fauche favorise les espèces à croissance rapide comme les graminées ou les orties aux dépens des plantes à fleurs. Par ailleurs, lorsque l'herbe est fauchée et reste en tas, la végétation étouffe. Il se crée des trouées où germeront rapidement des plantes non désirées.

> l'autre consiste à faucher l'herbe qui sera ensuite évacuée : cette technique réduit la fertilité du sol et favorise une plus grande diversité biologique. Pour ce faire, on utilise des lamiers à couteaux ou des barres de coupe. L'herbe fauchée reste en place une dizaine de jours avant d'être ramassée. Cela permet aux graines de se disperser sur le terrain et de réduire le poids et le volume de matière végétale. Cette technique est plus coûteuse car elle nécessite plusieurs opérations : fauchage, andainage, ramassage, transport. Il existe des machines qui font toutes ces opérations en une seule fois. Il s'agit de faucheuses à couteaux auxquelles est associé un système d'aspiration des herbes coupées (ex. : le Jumbo Master, remorque aspirante avec bras débroussaillieur de Vandaele - www.vandaele.biz).

Influence de la hauteur de coupe

Si le type de matériel ne semble pas avoir d'influence sur la biodiversité, en revanche la hauteur de coupe est importante. Une hauteur de coupe trop basse (< 10 cm) :

- > favorise les plantes annuelles au détriment des vivaces.
- > provoque la mise à nu du sol, pouvant entraîner la prolifération de plantes non désirées ou néfastes pour la santé comme l'ambroisie.
- > provoque l'usure des fléaux des épareuses.
- > peut détruire les rosettes de feuilles comme les orchidées.

Influence de la fréquence de fauche

- > Une fréquence de coupe trop élevée empêche bon nombre d'espèces de fleurir, fructifier, disséminer leurs graines et germer. Cela favorise les plantes à stolons ou les plantes à croissance rapide souvent indésirables comme les chardons.
- > Une fréquence de 2 coupes par an favorise la diversité des espèces végétales.
- > A contrario, l'absence de fauchage fait évoluer les talus vers une friche à hautes herbes puis vers des broussailles, faisant diminuer fortement le nombre d'espèces animales et végétales présentes.

Influence de la période de fauche

Les bords des routes coupés début mai et en août ont généralement une faune et une flore plus riche. La coupe de mai est suffisamment précoce pour permettre aux plantes à fleur de se reconstituer et de fleurir plus tard dans l'été.

Mettre en place un plan de fauchage simplifié

Il permet une gestion différenciée des accotements, fossés et talus routiers.

Première étape : Classification des zones

On doit d'abord distinguer les :

> **Zones de fauchage intensif** : bande de sécurité, zone d'installation du mobilier urbain et routier, carrefours, virages... En règle générale, les sites ayant des impératifs de sécurité routière. Cette zone recouvre parfois la totalité du bord de la route lorsque celui-ci ne fait pas plus d'un mètre.

> **Zones de fauchage extensif** : au-delà d'un mètre de la bande de sécurité (largeur de coupe d'un engin), sites n'ayant pas d'impératifs de sécurité routière, talus, flore remarquable (grande diversité, orchidées, plantes rares...).

On peut aussi créer des zones de friches gérées où on programme des interventions tous les deux à trois ans.

Deuxième étape : Report des zones sur le plan

Munissez-vous d'un plan de votre commune au 1/10.000^e par exemple où figureront les routes communales.

Reportez-y les zones où le fauchage pourra être extensif et celles où il ne sera qu'intensif (sur toute la largeur de la route).

Ensuite, n'oubliez pas de communiquer sur ce que vous faites et pourquoi vous le faites : article dans votre bulletin municipal, interview au journal ou à la radio locale, exposition photographique...

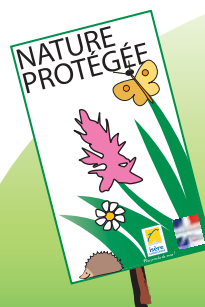
Par la suite, vous affinerez votre plan de fauchage.

Vous pouvez consulter la fiche N°7 « La gestion différenciée des bords de routes » dans la collection « Connaître pour agir » disponible sur le site de l'agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie :

www.arehn.asso.fr/publications/cpa.php

Pour la recevoir par correspondance contactez le centre de documentation de l'AREHN au 02 35 15 78 19.

Fiche 7

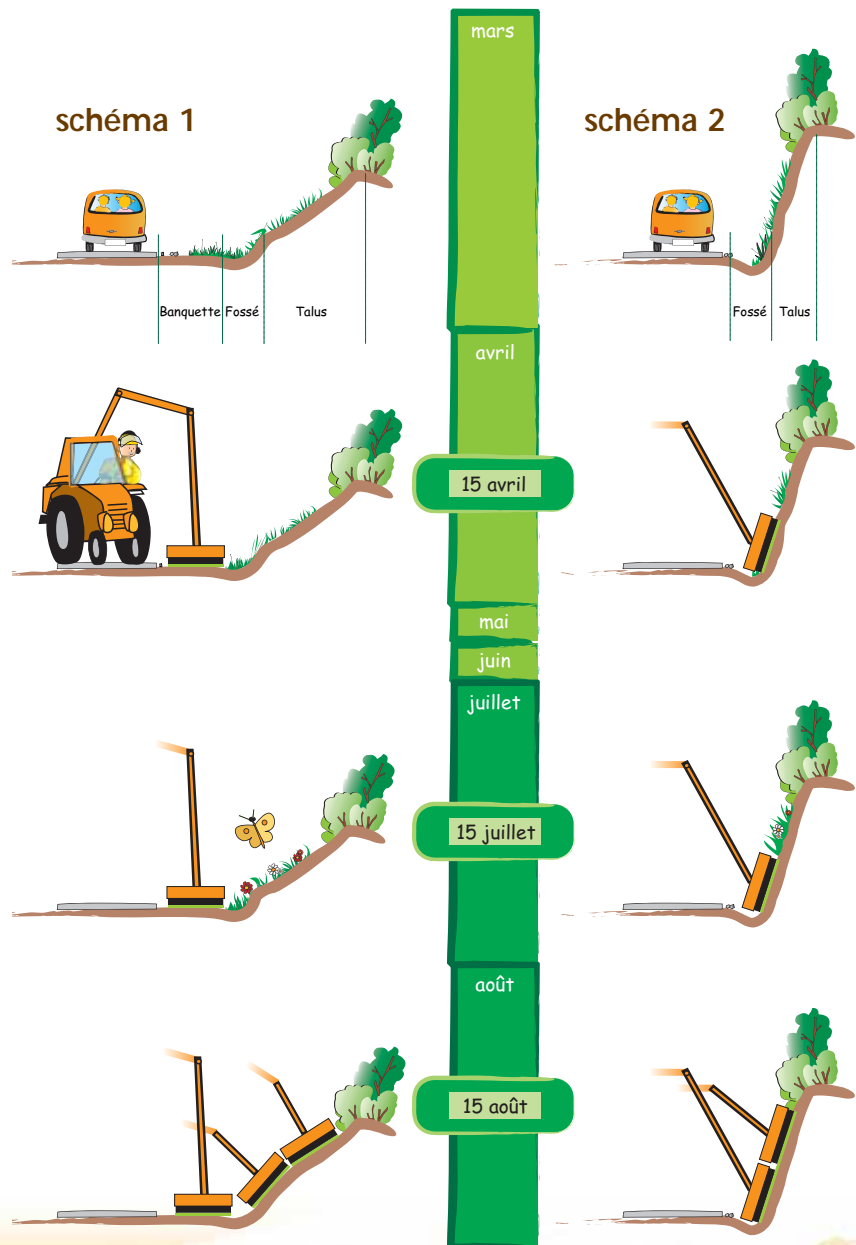


ACTIONS	ZONE CONCERNÉE	PÉRIODICITÉ	TECHNIQUES/EQUIPES	MATÉRIEL	AUTRES CIBLES ENVIRONNEMENTALES
Fauchage extensif	La totalité du talus.	1 x par an	Fauche de l'intérieur vers l'extérieur, faucheuse à outils rotatifs ou à barre de coupe.	Faucheuse agricole, moto-faucheuse, faucheuse à disque.	Mise en andains, évacuation et réutilisation pour les animaux.
		Après le 01/08.			Laisser en place s'il n'y a pas de risques de finir sur la route.
Fauchage intensif	Accotements, virages et carrefours, 1 à 1,2 m - plus aux endroits où une visibilité maximale est requise	deux à trois fois par an Première passe : avant la floraison cad entre le 15/04 et le 15/05 pour permettre une reffloraison. / Deuxième passe : 15 juillet Troisième passe : sept. oct.	Définir les angles de vision.	Tondeuse, faucheuse à outils rotatifs.	Lutter contre les plantes envahissantes qui fleurissent tardivement (sénéçon du Cap, ambroisie...) par une fauche tardive de la banquette. On préférera l'arrachage manuel dans les cas où il y a peu d'individus.
			Surveiller pour intervenir à temps.		

PLAN DE FAUCHAGE : suivant les saisons

Les 10 commandements du faucheur raisonnable

- I. L'usage des dés herbants au bord des routes tu abandonneras.
- II. La sécurité, ta priorité restera.
- III. La totalité du talus, tant que la floraison n'est pas terminée, tu ne faucheras pas.
- IV. Une hauteur de coupe > 10 cm, tu ne respecteras pas.
- V. Après le 15 mai pour la première passe en fauchage intensif, tu ne faucheras pas.
- VI. Avant le 15 juillet pour la deuxième passe en fauchage intensif, tu ne faucheras pas.
- VII. D'une année sur l'autre, la même date de fauchage, pour le même bord de route afin de ne pas perturber le cycle de vie de la faune et de la flore présentes, tu garderas.
- VIII. A ne pas travailler avec un gyrobroyeur aux fléaux usés, tu veilleras.
- IX. Le bon fonctionnement du dispositif du rouleau palpeur qui permet de suivre plus fidèlement les irrégularités du terrain, tu vérifieras.
- X. Du gyrobroyeur pour tailler les haies, tu ne te serviras pas.



Les petits + du père raisonnable

Suivez l'exemple

En Isère la Direction Départementale de l'Équipement et le Conseil Général, en partenariat avec GENTIANA, mènent depuis deux ans une opération intitulée « Fauchage raisonné, Nature protégée » sur les bords des routes du département de l'Isère. Cette opération vise à préserver la biodiversité en supprimant l'usage des produits chimiques et en pratiquant

un fauchage plus raisonnable. Elle est indiquée par des panneaux disposés à des endroits remarquables. Faucher autant que nécessaire (pour la sécurité des usagers) mais aussi peu que possible avant que la majorité des fleurs ne graine, est maintenant la devise des faucheurs de la DDE sur les routes nationales et départementales de l'Isère.

